



Conseil économique et social

Distr. générale
12 décembre 2014
Français
Original : anglais

Commission de statistique

Quarante-sixième session

3-6 mars 2015

Point 4 q) de l'ordre du jour provisoire*

**Questions soumises pour information : suite donnée
aux décisions de politique générale de l'Assemblée
générale et du Conseil économique et social**

Décisions de politique générale de l'Assemblée générale et du Conseil économique et social qui concernent les travaux de la Commission de statistique

Note du Secrétaire général

Conformément à la décision 2014/219 du Conseil économique et social, le Secrétaire général a l'honneur d'adresser à la Commission de statistique un rapport sur les décisions de politique générale concernant ses travaux qui ont été adoptées en 2014, ou antérieurement, par l'Assemblée générale et le Conseil économique et social, et les mesures prises ou proposées par la Commission et la Division de statistique en réponse aux demandes du Conseil et de l'Assemblée. La Commission est invitée à prendre note du présent rapport.

* E/CN.3/2015/1.



Décisions de politique générale de l'Assemblée générale et du Conseil économique et social qui concernent les travaux de la Commission de statistique

I. Suivi des objectifs du Millénaire pour le développement

A. Mesures demandées par l'Assemblée générale

1. Dans sa résolution 65/1, l'Assemblée générale a demandé au Secrétaire général de rendre compte chaque année, jusqu'en 2015, des progrès accomplis en ce qui concerne la réalisation des objectifs du Millénaire pour le développement et de formuler des recommandations sur les mesures à prendre pour mettre en œuvre le programme de développement des Nations Unies pour l'après-2015. À sa soixante-neuvième session, elle a étudié le rapport du Secrétaire général intitulé « Accélérer la réalisation des objectifs du Millénaire pour le développement : options pour une croissance durable et partagée et enjeux de l'action des Nations Unies en faveur du développement au-delà de 2015 » (A/69/201), qui faisait le point sur les progrès accomplis, présentait les différentes mesures pouvant être prises pour favoriser une croissance économique soutenue, partagée et équitable qui contribue à la réalisation desdits objectifs, et exposait la marche à suivre pour ce qui était de l'élaboration du programme de développement pour l'après-2015. Le rapport insistait tout particulièrement sur la nécessité de faire preuve de rigueur scientifique en matière de collecte, d'analyse et de diffusion des données, car celles-ci sont capitales pour la définition des buts, la mise en œuvre des mesures, le suivi et l'évaluation des progrès, et le suivi du respect du principe de responsabilité aux niveaux mondial, régional, national et local.

B. Mesures prises et proposées par la Commission de statistique et la Division de statistique

2. Établi par la Division de statistique du Département des affaires économiques et sociales et présenté par le Secrétaire général le 7 juillet 2014, à New York, le *rapport de 2014 sur les objectifs du Millénaire pour le développement* contient l'évaluation annuelle des progrès accomplis dans la réalisation des objectifs du Millénaire pour le développement à travers le monde, mesurés pour chacun des indicateurs à l'aide des données officielles communiquées par les organismes partenaires et agrégées par région et sous-région. La Division a également établi les tableaux statistiques relatifs aux différents indicateurs présentés en annexe au rapport du Secrétaire général sur l'activité de l'Organisation (A/69/1). Le rapport du Secrétaire général sur les indicateurs de suivi des progrès accomplis dans la réalisation des objectifs du Millénaire pour le développement (E/CN.3/2014/29), soumis à la Commission de statistique à sa quarante-cinquième session, fait état des travaux menés par le Groupe d'experts des Nations Unies et de l'extérieur chargé des indicateurs relatifs aux objectifs du Millénaire pour le développement sur les enseignements tirés du suivi des progrès accomplis dans la réalisation des objectifs. De plus, la Division a, en collaboration avec l'Entité des Nations Unies pour l'égalité des sexes et l'autonomisation des femmes (ONU-Femmes), produit le rapport statistique de 2014 sur la situation des femmes dans le monde, évaluée en fonction des objectifs du Millénaire pour le développement, qui a été publié à

l'occasion de la cinquante-huitième session de la Commission de la condition de la femme, à New York, le 10 mars 2014. La section II.B du présent rapport fournit des informations sur les activités menées en rapport avec l'élaboration du programme de développement pour l'après-2015.

II. Indicateurs de progrès plus larges que le produit intérieur brut

A. Mesures demandées par l'Assemblée générale

3. La Conférence des Nations Unies sur le développement durable, qui s'est déroulée à Rio de Janeiro (Brésil), du 20 au 22 juin 2012, s'est conclue avec l'adoption du document final intitulé « L'avenir que nous voulons » (résolution 66/288 de l'Assemblée générale, annexe), dans lequel les États Membres ont, au paragraphe 38, considéré qu'il fallait adopter des indicateurs plus larges du progrès, en complément du produit intérieur brut, l'idée étant que les décisions prises reposent sur des informations plus complètes et ont, à cet égard, prié la Commission de statistique de lancer, en consultation avec les entités compétentes du système des Nations Unies et d'autres organisations intéressées, un programme de travail dans ce domaine en faisant fond sur les initiatives existantes.

4. L'Assemblée générale a réitéré cette demande dans sa résolution 67/214, intitulée « Harmonie avec la nature », où elle a encouragé tous les pays et organismes compétents des Nations Unies à améliorer la qualité et accroître la quantité des données statistiques de base relatives aux trois dimensions du développement durable, et invité la communauté internationale et les organismes compétents des Nations Unies à soutenir les efforts des pays en développement en les aidant à renforcer leurs capacités et en leur apportant un appui technique. Dans cette même résolution, l'Assemblée a reconnu la nécessité d'adopter des indicateurs plus larges du progrès en complément au produit intérieur brut, l'idée étant que les décisions prises reposent sur des informations plus complètes et, à cet égard, rappelé la demande faite à la Commission de statistique au paragraphe 38 du document final de la Conférence des Nations Unies sur le développement durable.

5. À l'issue de sa treizième session, le 19 juillet 2014, le Groupe de travail ouvert de l'Assemblée générale sur les objectifs de développement durable a adopté son document final (A/68/970 et Add.1 et Corr.1), qui contient 17 objectifs et 169 cibles et marque la fin de ses travaux. Le 10 septembre 2014, dans sa résolution 68/309, l'Assemblée générale s'est prononcée sur les objectifs proposés par le Groupe de travail ouvert, en se félicitant du rapport et en décidant que cette proposition constituerait la principale base de l'incorporation des objectifs de développement durable dans le programme de développement pour l'après-2015, tout en reconnaissant que d'autres contributions seraient également examinées dans le cadre des négociations intergouvernementales qui se dérouleraient lors de sa soixante-neuvième session.

6. Dans le document final de la manifestation spéciale consacrée au bilan de l'action entreprise pour atteindre les objectifs du Millénaire pour le développement, organisée par le Président de l'Assemblée générale le 25 septembre 2013, les États Membres ont convenu de tenir un sommet de haut niveau en septembre 2015 en vue d'adopter le programme de développement pour l'après-2015 (voir par. 26 de la résolution 68/6 de l'Assemblée générale). La dernière phase des consultations

intergouvernementales sur ce programme se tiendra donc au cours de la soixante-neuvième session de l'Assemblée. Aux fins des négociations intergouvernementales qui s'ouvriront au début de cette session, l'Assemblée a prié le Secrétaire général de résumer l'ensemble des contributions qui auront été reçues et de lui présenter un rapport de synthèse avant la fin de 2014 (résolution 68/6, par. 25). Le 4 décembre 2014, le Secrétaire général a publié une version provisoire non éditée de ce rapport, où il fait explicitement référence au rapport du Groupe consultatif d'experts indépendants sur la révolution des données pour le développement durable.

B. Mesures prises et proposées par la Commission de statistique et la Division de statistique

7. À sa quarante-quatrième session (26 février-1^{er} mars 2013), la Commission de statistique a créé le groupe des Amis de la présidence sur les indicateurs de progrès autres que le produit intérieur brut (décision 44/114) en réponse à la décision de la Conférence des Nations Unies sur le développement durable de lancer un programme de travail sur l'élaboration d'indicateurs de progrès plus larges que le produit intérieur brut afin que les décisions de politique générale reposent sur des informations plus complètes. Elle a chargé ce groupe d'établir un programme de travail portant sur la définition d'indicateurs de progrès plus généraux en se fondant sur l'évaluation des pratiques nationales, régionales et internationales retenues dans ce domaine. Elle l'a aussi prié de suivre de près le débat en cours sur les cadres de développement et d'en rendre compte au Bureau de la Commission de statistique, ainsi que d'engager un dialogue actif avec les organismes des Nations Unies et les décideurs pour veiller à ce que l'élaboration du programme de développement pour l'après-2015 s'accompagne dès le départ d'une solide stratégie de mesure statistique.

8. En 2014, le groupe des Amis de la présidence a continué de soutenir le processus intergouvernemental, poursuivi ses travaux de définition d'indicateurs de progrès plus larges, et mené les activités suivantes :

a) En mars 2014, dans le cadre des débats sur les objectifs de développement durable, le Président de la Commission de statistique a officiellement communiqué aux Coprésidents du Groupe de travail ouvert de l'Assemblée générale un recueil de 29 notes statistiques rédigées, sous l'égide du groupe des Amis de la présidence, par des experts de nombreux bureaux nationaux de statistique et d'organisations internationales, la Division de statistique ayant assuré la direction et la coordination des travaux;

b) En mars et avril 2014, le groupe des Amis de la présidence a, à l'issue de consultations entre certains de ses membres et des représentants d'organisations internationales, publié des commentaires sur les 100 indicateurs proposés par le Réseau des solutions pour le développement durable et produit une première évaluation de leur mesurabilité;

c) En juin 2014, il a soumis aux Coprésidents du Groupe de travail ouvert un rapport présentant la correspondance entre les indicateurs existants et les cibles contenues dans l'avant-projet du Groupe et contenant une évaluation de la disponibilité des données relatives à ces indicateurs dans les pays. Ce rapport s'appuyait en partie sur les travaux du groupe des Amis de la présidence concernant les indicateurs proposés par le Réseau des solutions pour le développement durable;

d) En septembre 2014, le groupe des Amis de la présidence a élaboré et mis à l'essai un questionnaire qu'il a envoyé à tous les pays le 14 octobre, dans le but : a) de compléter le recueil de pratiques nationales en matière de mesure du progrès au moyen d'indicateurs plus larges, et b) d'obtenir des informations sur la disponibilité des données permettant de mesurer, à l'aide des indicateurs, la réalisation des objectifs de développement durable et des 107 cibles associées que propose le Groupe de travail ouvert¹.

9. À sa quarante-sixième session, la Commission examinera le rapport du groupe des Amis de la présidence sur les indicateurs de progrès autres que le produit intérieur brut (E/CN.3/2015/2), qui présente une vue d'ensemble des activités du groupe depuis la dernière session de la Commission de statistique et des principaux travaux menés par d'autres partenaires présentant un intérêt pour la mise en place d'un cadre de suivi des objectifs et des cibles du programme de développement pour l'après-2015. Ce rapport contient également un plan de travail pour la mise au point et l'application d'indicateurs et d'un cadre de suivi pour le programme de développement de l'après-2015. Par ailleurs, il détermine, sur la base des résultats préliminaires d'une enquête menée auprès des pays et dont les résultats complets sont présentés dans un second document de référence, quels risquent d'être les besoins et les lacunes en matière de données, et suggère un plan de travail pour les Amis de la présidence, qui prévoit la poursuite des travaux sur l'élaboration d'indicateurs de progrès universellement acceptés.

10. À sa quarante-sixième session, la Commission examinera également le rapport du Secrétaire général sur les questions nouvelles (E/CN.3/2015/3), qui met l'accent sur la principale recommandation formulée dans le rapport du Groupe consultatif d'experts indépendants sur la révolution des données pour le développement durable, qui a été communiqué à la Commission pour information. Établi par le Secrétaire général, ce groupe a pour mandat de fournir des conseils sur les moyens de combler les lacunes en matière de données et de renforcer les capacités nationales dans le domaine de la statistique, d'évaluer les nouvelles possibilités qu'offrent l'innovation, le progrès technique et l'augmentation rapide du nombre de nouveaux fournisseurs de données, aussi bien publics et privés, et de mettre la révolution des données au service du développement durable.

III. Gestion de l'information géospatiale à l'échelle mondiale

A. Mesures demandées par le Conseil économique et social

11. Dans sa résolution 2011/24, le Conseil économique et social, reconnaissant notamment l'importance d'intégrer les informations cartographiques et statistiques, ainsi que les données géospatiales, a décidé de créer un comité d'experts sur la gestion de l'information géospatiale à l'échelle mondiale, qui doit être mis en place

¹ Les ensembles d'indicateurs utilisés à cette occasion ne constituent en aucune façon un jugement de la part du groupe des Amis de la présidence sur les indicateurs de progrès plus larges ou de la Division de statistique sur les indicateurs ou les ensembles d'indicateurs qui devraient être choisis pour mesurer les cibles spécifiques. De plus, si une cible ne comprend aucun indicateur, cela ne signifie pas qu'il n'en existe pas ou qu'il serait difficile d'en créer un, mais simplement que les ensembles d'indicateurs analysés n'en comprenaient aucun qui corresponde à cette cible. Pour plus de détails, voir l'annexe 2 du questionnaire « Note sur la sélection des indicateurs figurant dans le questionnaire ».

et administré dans la limite des ressources existantes et organisé en conséquence, et a demandé au Comité de lui présenter en 2016 un examen global de tous les aspects de son travail et de ses opérations, afin de permettre aux États Membres d'évaluer l'efficacité. Il a encouragé les États Membres à tenir régulièrement des débats multipartites de haut niveau sur la gestion de l'information géospatiale à l'échelle mondiale, notamment en organisant des forums mondiaux, pour favoriser une concertation globale avec tous les acteurs et organismes concernés; il a en outre insisté sur l'importance de promouvoir les mesures nationales, régionales et mondiales visant à favoriser l'échange de savoir et de savoir-faire, pour aider les pays en développement à mettre en place et à renforcer les capacités nationales dans ce domaine.

B. Mesures prises et proposées par la Commission de statistique et la Division de statistique

12. Lors de sa quarante-cinquième session, la Commission a examiné le rapport du Groupe d'experts sur l'intégration des données statistiques et géospatiales (E/CN.3/2014/31 et Corr.1) et pris acte des avancées réalisées dans la mise en place et dans les travaux du Groupe d'experts, ainsi que de la proposition visant à organiser un forum mondial sur la question en marge de la quatrième session du Comité d'experts sur la gestion de l'information géospatiale à l'échelle mondiale, qui s'est tenue en août 2014. À sa session en cours, la Commission examinera le rapport du Groupe d'experts (E/CN.3/2015/37), qui présente un compte rendu détaillé de deux événements d'importance majeure organisés par la Division de statistique que sont : le premier Forum mondial sur l'intégration de l'information statistique et géospatiale, qui s'est tenu à New York, en marge de la quatrième session du Comité d'experts, et l'atelier international sur l'intégration des informations géospatiales et statistiques, qui s'est tenu à Beijing en octobre 2014.

13. La Division de statistique, conjointement avec la Section de cartographie du Département de l'appui aux missions, a organisé à New York, du 6 au 8 août 2014, la quatrième session du Comité d'experts sur la gestion de l'information géospatiale à l'échelle mondiale. À cette occasion, le Comité d'experts a examiné et fait avancer un certain nombre de questions d'importance essentielle pour plusieurs autorités nationales chargées de l'information géospatiale et organisations internationales engagées dans ce domaine d'activité. Des décisions cruciales ont été adoptées en ce qui concerne : la constitution d'un repère de référence géodésique mondial, l'élaboration d'une base de connaissances pour la gestion des données géospatiales, l'intégration des données géospatiales avec d'autres types de données, notamment statistiques, les cadres juridiques et de politique générale, la définition de catégories thématiques de données géospatiales fondamentales mondiales, l'utilisation des données géospatiales à l'appui du programme de développement pour l'après-2015, les mécanismes institutionnels nationaux, l'élaboration d'une déclaration de principes commune sur la gestion de l'information géospatiale, ainsi que l'adoption et l'application de normes. Dans son rapport (E/2014/46-E/C.20/2014/15), le Comité d'experts a adopté une décision recommandant qu'un projet de résolution sur un repère de référence géodésique mondial pour le développement durable soit soumis au Conseil économique et social pour approbation puis renvoi à l'Assemblée générale.

14. Afin de favoriser les échanges avec la communauté mondiale des spécialistes de l'information géospatiale, et à la demande du Conseil économique et social, la Division de statistique a, conjointement avec la Section de cartographie du Département de l'appui aux missions, organisé le troisième Forum de haut niveau des Nations Unies sur la gestion de l'information géospatiale à l'échelle mondiale, qui s'est tenu à Beijing du 22 au 24 octobre 2014 sur le thème de l'information géospatiale au service du développement durable. Le Forum s'est intéressé au rôle de l'information géospatiale dans le cadre du programme de développement pour l'après-2015 et à certaines questions d'actualité cruciales pour le développement durable, telles que l'atténuation et la gestion du changement et des catastrophes climatiques, les villes et établissements humains durables, l'utilisation de la science, de la technologie et de l'innovation pour mesurer et évaluer le progrès, ainsi que la collaboration transfrontière et interrégionale. Le forum s'est achevé par la publication de la Déclaration de Beijing (ggim.un.org/3rd%20HLF.html).

IV. Suite donnée aux résolutions du Conseil économique et social relatives à la population et au développement

A. Mesures demandées par le Conseil économique et social

15. En 2014, la Commission de la population et du développement du Conseil économique et social a adopté la résolution 2014/1 relative à l'évaluation de la mise en œuvre du Programme d'action de la Conférence internationale sur la population et le développement. Dans cette résolution, la Commission encourage les gouvernements à suivre les progrès qu'ils réalisent aux échelons régional, national et local dans la mise en œuvre du Programme d'action, les principales mesures pour la poursuite de son application et d'autres objectifs de développement décidés au niveau international et, à cet égard, à s'employer tout particulièrement à améliorer les registres et les statistiques de l'état civil et les systèmes d'information sanitaire et à renforcer les capacités de leurs institutions et mécanismes nationaux compétents afin d'obtenir des données démographiques ventilées, selon ce qui convient, par sexe, âge, handicap et autres catégories, de façon à suivre les progrès réalisés et à exiger des comptes.

B. Mesures prises et proposées par la Commission de statistique et la Division de statistique

16. Lors de sa quarante-sixième session, la Commission examinera le rapport du Secrétaire général sur l'exécution du Programme mondial de recensements de la population et des logements de 2010 et sur les préparatifs du Programme mondial de recensements de la population et des logements de 2020 (E/CN.3/2015/6), ainsi que le rapport du Secrétaire général sur les registres et statistiques de l'état civil (E/CN.3/2015/22). Soulignant que les recensements de la population et des logements constituent l'une des principales sources de statistiques démographiques nécessaires pour la planification du développement, le premier de ces rapports appellera à approuver le Programme mondial de recensements de la population et des logements de 2020, portant sur les années 2015 à 2024.

17. La Division de statistique continue à recueillir des données statistiques essentielles, ventilées par sexe, âge et autres critères, et les publie dans l'*Annuaire démographique* et le rapport *Population and Vital Statistics*. Au cours de l'année 2014, la Division a fourni une assistance technique directe au Myanmar et à la Bosnie-Herzégovine pour la réalisation de leurs recensements respectifs de la population et des logements, ainsi que pour le traitement des données recueillies à cette occasion. Dans le but de renforcer la capacité des entités nationales concernées, la Division a organisé un atelier sur l'intégration de la problématique hommes-femmes dans la production de statistiques, qui s'est tenu en Jordanie du 1^{er} au 4 décembre 2014, et un atelier sur la version révisée des Principes et recommandations pour un système de statistiques de l'état civil, qui s'est tenu en Éthiopie du 2 au 4 décembre 2014. Elle a également mis sur pied en 2014 le Groupe mondial des registres et statistiques d'état civil, dont le rôle est de permettre aux instances internationales et régionales d'échanger des informations et de concevoir des priorités stratégiques dans le but de renforcer les systèmes nationaux d'enregistrement des faits d'état civil et d'établissement des statistiques de l'état civil.

V. Amélioration de la collecte, de la communication et de l'analyse des données relatives aux migrations et aux personnes handicapées

A. Mesures demandées par l'Assemblée générale et le Conseil économique et social

18. Dans sa résolution 2014/6 relative à la promotion des droits des personnes handicapées et à la prise en compte systématique de la question du handicap dans le programme de développement pour l'après-2015, le Conseil économique et social a engagé les États Membres, les organismes des Nations Unies et l'ensemble des parties prenantes concernées à améliorer la collecte, l'analyse et le suivi des données sur les personnes handicapées aux fins de la planification, de la mise en œuvre et de l'évaluation des politiques de développement, compte dûment tenu des contextes régionaux, à communiquer, selon qu'il conviendra, toutes les données et statistiques utiles aux organes et organismes compétents du système des Nations Unies, notamment la Commission de statistique, en recourant aux mécanismes appropriés, et à souligner l'intérêt de données et statistiques comparables sur le plan international et ventilées par sexe et par âge, notamment des informations sur les handicaps.

19. Au cours de sa soixante-huitième session, l'Assemblée générale a tenu, les 3 et 4 octobre 2013, un dialogue de haut niveau sur les migrations internationales et le développement. Dans son rapport, le Rapporteur spécial du Conseil des droits de l'homme sur les droits de l'homme des migrants a invité les États à améliorer la collecte de données et d'indicateurs dans tous les domaines intéressant les migrations afin de prendre des décisions stratégiques éclairées (A/68/283, par. 127).

20. Par ailleurs, dans sa résolution 68/4, par laquelle elle a adopté la Déclaration du Dialogue de haut niveau sur les migrations internationales et le développement, l'Assemblée générale a souligné la nécessité de disposer de données statistiques fiables sur les migrations internationales, y compris chaque fois que possible sur la

contribution des migrants au développement, tant des pays d'origine que des pays de destination. Elle a noté l'importance de ces données dans la formulation de politiques fondées sur les faits ainsi que sur la prise de décisions dans tous les domaines pertinents du développement durable.

B. Mesures prises et proposées par la Commission de statistique et la Division de statistique

21. À sa quarante-cinquième session, la Commission a examiné le rapport du Groupe de Washington sur les statistiques des incapacités (E/CN.3/2014/10 et Corr.1). Lors de cette même session, la Commission a également examiné le rapport du Secrétaire général sur les statistiques relatives aux migrations (E/CN.3/2014/20). La Division de statistique continue à recueillir des données statistiques sur les migrations auprès des bureaux de statistique nationaux en vue de les publier dans l'Annuaire démographique. Par ailleurs, elle a également organisé, en collaboration avec la Division de la population du Département des affaires économiques et sociales, un atelier sur l'amélioration de la collecte et de l'utilisation des données sur les migrations internationales pour le développement, qui s'est tenu en Éthiopie du 18 au 21 novembre 2014, et dont l'objet principal était de renforcer la capacité technique des fonctionnaires chargés de produire des données sur les migrations et d'utiliser ce type de données aux fins de l'élaboration de stratégies éclairées en matière de migrations et de planification du développement. Cet événement était le premier d'une série que deux divisions techniques du Département prévoient ainsi d'organiser conjointement dans le domaine des statistiques démographiques.

VI. Programme de travail pluriannuel pour les examens ministériels annuels du Conseil économique et social

A. Mesures demandées par le Conseil économique et social

22. Comme le Conseil économique et social l'a prescrit dans sa résolution 2006/44, celui-ci se réunit au début de chaque année avec les présidents des commissions techniques. Le thème retenu pour l'examen ministériel annuel de 2015 est « Comment assurer la transition des objectifs du Millénaire pour le développement à ceux du développement durable ». Les contributions de fond des commissions techniques et des organes d'experts du Conseil sont jugées indispensables au succès des examens.

B. Mesures prises et proposées par la Commission de statistique et la Division de statistique

23. Lors de sa quarante-sixième session, la Commission examinera le rapport établi par le Secrétaire général sur les indicateurs de développement utilisés pour le suivi des progrès accomplis dans la réalisation des objectifs du Millénaire pour le développement (E/CN.3/2015/36). Le rapport décrit le travail réalisé en 2014 par le Groupe d'experts des Nations Unies et de l'extérieur chargé des indicateurs relatifs aux objectifs du Millénaire pour le développement, ainsi que par la Division de statistique, dans les domaines suivants : amélioration de la méthode de suivi des

progrès accomplis vers la réalisation des objectifs du Millénaire pour le développement, renforcement des capacités statistiques dont disposent les pays pour assurer ce suivi, préparation de l'évaluation finale desdits progrès et soutien au débat intergouvernemental sur la définition des objectifs de développement durable du programme de développement pour l'après-2015. Le rapport présente également une évaluation des données disponibles pour suivre les progrès accomplis en vue de la réalisation des objectifs du Millénaire pour le développement et explique comment ont été élaborés les rapports annuels.

24. La Commission examinera également le rapport établi par la Banque mondiale et le Partenariat statistique au service du développement au XXI^e siècle (PARIS21) sur un plan d'action en faveur du développement statistique pour l'après-2015 (E/CN.3/2015/35). Ce rapport présente des initiatives lancées récemment pour appeler l'attention sur l'importance de renforcer les capacités statistiques, en particulier à l'appui du programme de développement pour l'après-2015. Le rapport souligne aussi les progrès accomplis dans la mise en œuvre du Plan d'action de Busan pour la statistique et aborde de nouveaux sujets, tels que la révolution des données, qui sont de nature à influencer sur les systèmes statistiques nationaux.
